



L'Essentiel de l'Optique - E-letter n°242- 20 février 2020 - Paraît tous les jeudis

## Pourquoi l'opticien revient au centre du jeu

( Temps de lecture estimé : 2 mn 30)

Cinq « O » pour y voir clair : Opticiens, Ophtalmologistes, Orthoptistes, Optométristes, OCAM... Et si tout ce petit monde parvenait enfin à se mettre en ligne avec pour finalité la bonne santé visuelle des Français ? La logique y pousse. Le gouvernement y pense. Et l'urgence sanitaire est là.

Rappel des faits : au début des années 80 était créée la licence-maîtrise d'Optométrie, dispensée par la faculté d'Orsay (91). Première du genre, elle fut rendue possible grâce à l'appui actif de l'ICO (Institut & Centre d'Optométrie, Bures-sur-Yvette). Un travail de fond que l'on doit notamment à Gérard-Norbert Roosen, Thérèse Thiébaud et Jean-Paul Roosen au niveau des programmes d'enseignement, en vue d'une harmonisation professionnelle selon les standards européens.

En 2003, devant l'étendue des besoins, le professeur Offret, ophtalmologiste de renom, oeuvra au rapprochement du corps médical et des optométristes. C'est ainsi que les étudiants en optométrie eurent l'occasion de travailler à l'hôpital du Kremlin-Bicêtre, arborant même le badge « Optométriste ». Ce fut là un début de reconnaissance et de rapprochement interprofessionnel. Une période faste pour l'enseignement.

Mais cette mission de salubrité publique au profit de la santé visuelle de tous fut torpillée sans état d'âme par le syndicat des ophtalmologistes, le SNOF (Syndicat national des Ophtalmologistes de France), alors dirigé par Jean-Bernard Rottier. Le corporatisme étroit, une fois encore, triomphait de l'intérêt général. C'en fut fini de ce début d'entente cordiale et de coopération entre les deux professions. Aujourd'hui, le SNOF réclame d'un côté les délégations de tâche qu'il sait inévitables tout en limitant la portée. Une position rétrograde qui, même au sein de son propre camp, ne parvient plus à faire l'unanimité.

La réforme 100% Santé vient renverser la table. Car pour que le dispositif puisse donner de réels résultats, il faut qu'à la question « accès par le prix » se surajoute la question « accès à l'ordonnance ». Macron lui-même l'a déclaré en 2018 au congrès de la Mutualité Française. Or il n'y aura pas d'accès amélioré à l'ordonnance sans que celle-ci puisse être délivrée, d'une façon ou d'une autre, par l'opticien qui dispose, lui, d'un réel maillage territorial apte à prendre en charge l'ensemble de nos concitoyens.



Dans cette perspective, le rapport de force s'inverse. Les Pouvoirs publics ont un impérieux besoin de l'opticien. La main de fer corporatiste que les ophtalmologistes imposent à l'opticien perd de son sens, au nom de l'efficacité générale de la prise en soin. Ceux-ci ne peuvent déjà plus s'opposer à l'ordonnance par un médecin traitant. Mais c'est plus largement vers la délégation de prescription (sous condition, et selon la proposition de la FNOF) qu'il faut aller : et en haut-lieux on en est bien conscient.

Quant aux OCAM, le rapport change aussi. Le ROF (Rassemblement des Opticiens de France) a récemment dénoncé l'usage détourné du tiers-payant : « Le tiers-payant n'est pas un outil de régulation tarifaire mais d'accès aux soins ! », affirmait très justement André Balbi, son Président.

Là encore, le bras de fer est engagé. Mais au lieu de « s'immiscer directement et grossièrement dans la politique tarifaire de l'opticien », selon les mots du ROF, se faisant même épingler par l'IGAS pour ses clauses contraires au droit de la négociation commerciale, le monde de l'assurance gagnerait sans doute à devenir pleinement l'acteur qu'il est supposé être. Notamment en développant la prévention et la santé visuelle dans un esprit de transversalité, la bonne vue étant mère de toutes les santés et le meilleur rempart contre les risques d'accident. Plus que se contenter de couvrir la dépense du sinistre, diminuer le risque devrait être le premier métier de l'assureur. Et pourquoi ne pas le dire : sa raison d'être.

C'est par l'innovation digitale et les services innovants que les assureurs vont accomplir leur mue. Téléconsultation, autodiagnostic, programmes de prévention et de coaching individualisés, suivi permanent, meilleur ciblage des besoins, prime aux comportements vertueux... Autant d'initiatives qui représentent pour le monde de l'assurance santé des vecteurs de différenciation et des réservoirs de croissance, non pas en pesant autoritairement sur les acteurs de santé mais à travers des plans de soins véritablement coordonnés avec eux.

Passer, en quelque sorte, du rapport de force à la coopération. Autant dire de la barbarie à la civilisation. Les cinq « O », qu'ils le veuillent ou non, sont unis par un même destin au service de la santé visuelle de tous les individus. Avec un opticien ni subalterne de l'ophtalmo ni prestataire de l'assureur : à sa juste place.